

## **PACS** *Pacte Civil de Solidarité*



La date du PACS sera fixée après vérification  
(les documents fournis doivent être en cours de validité).

A compléter par les futurs pacsés et partenaires.

Entre

Nom, Prénom : .....

Tél. .... email .....

Et

Nom, Prénom : .....

Tél. .... email .....



---

A compléter par la Mairie de Cléry-Saint-André. (Remettre l'original et garder une copie).

➔ **Date de dépôt du dossier :** le \_\_\_\_\_

Cachet de la Mairie et Signature du receveur

➔ Une fois que votre dossier sera complet, nous vous inviterons à vérifier et à valider votre dossier. Cette étape permettra de fixer la date de signature en présence d'un agent du service Etat Civil.

➔ La présence des deux futur(e)s pacsé(e)s est requise lors de la signature du PACS :  
La présentation des documents originaux est obligatoire, le jour de la signature.

Rendez-vous de signature le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Heures \_\_\_\_\_

